

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 20 JANVIER 2026 à 20h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 16 janvier 2026.

**Étaient présents** : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Jean Claude RICHARD, Fabienne BAUDON, Evelyne DAVID, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Laetitia JEANPIERRE BERRAUD, Janine PERROT, Marie-Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Christophe BRETON, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU

**Étaient excusés** : Monique MARCHE donne pouvoir à Florence BOULLIER, Julien GAURON donne pouvoir à Karine LATOUCHE, Florent MARTIN donne pouvoir à Evelyne DAVID, Jessy GONET

**Étaient absents** : Fiancée-Gernavey BANTABA

**Secrétaire de séance** : Laetitia JEANPIERRE-BERRAUD

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2025**

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance précédente.**

**Avis sur les travaux de la déchetterie à Noyant de Touraine**

Madame le Maire donne lecture d'une demande d'avis transmise par la Préfecture d'Indre-et-Loire concernant les travaux de reconstruction de la déchetterie de Noyant-de-Touraine. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer le service rendu aux usagers, de mettre l'équipement aux normes environnementales, d'améliorer les conditions d'accueil du public et de sécuriser les accès.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (13 pour / 1 abstention), d'émettre un avis favorable aux travaux de reconstruction de la déchetterie de Noyant-de-Touraine.**

**Avis sur la vente de 14 logements conventionnés à l'APL appartenant à Val Touraine Habitat**

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu de Val Touraine Habitat concernant la vente de 14 logements conventionnés à l'APL, situés rue des Moulins. En date du 19 décembre 2025, la commune a reçu une demande d'avis sur cette opération. Il est précisé que les locataires actuels bénéficient d'une priorité d'achat ; s'ils choisissent de ne pas acquérir leur logement, ils resteront locataires jusqu'à leur départ.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à cette vente, tout en demandant l'accélération de la construction du lotissement des Deneux.**

**Investissement : autorisation à Madame le Maire des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025**

Madame le Maire rappelle que, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget
- d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Madame le Maire précise ci-dessous que pour les dépenses d'investissement hors autorisations : par chapitre/opération et article budgétaire, le montant des dépenses réelles d'investissement prévu au Budget 2025 s'élève au montant de 3 147 421.18€

La quote-part maximum de budget d'investissement disponible (25%) jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 s'élève donc au montant de 786 855.30€

Madame le Maire propose, dans l'attente du vote du budget 2026 d'ouvrir les crédits budgétaires, dans la limite du montant ci-dessus, comme suit :

N° opération/chapitre	Montant de crédits à ouvrir
168 - opérations diverses	21 625.00
Chapitre 21	45 315.75
Chapitre 23	6 250.00
258 - plan d'eau	26 250.00
282 - réserves incendies	3 000.00
313 - sécurisation du centre bourg	18 750.00
314 - Ecole	20 500.00
315 - Véhicules	8 750.00
322 - voirie	6 894.30
329 - Presbytère	6 250.00
334 - Informatique	1 875.00
340 - Salle des fêtes	429 250.00
349 - Géothermie	182 145.25
351 - Bâtiments communaux	10 000.00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver les propositions de Madame le Maire concernant l'ouverture des crédits dans les conditions exposées ci-dessus,
- de s'engager à reprendre ces crédits, ouverts par anticipation, au budget primitif 2026 de la commune,

#### **Assainissement : approbation du compte de gestion 2025**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe d'assainissement du trésorier municipal établi pour l'exercice 2025.**

#### **Assainissement : approbation du compte administratif 2025**

Madame le Maire présente le compte administratif 2025 du budget annexe assainissement :

Reprise Excédent 2024	68 984.45
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	23 554.70
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	36 056.06
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (excédent)</b>	<b>81 485.81</b>

Reprise Excédent 2024	79 739.75
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	107 220.37
Total des recettes d'investissement de l'exercice	23 718.44
<b>Résultat d'investissement de l'exercice (excédent)</b>	<b>-3762.18</b>

Hors la présence de Madame le Maire, Monsieur François LIARD, en qualité de premier, est désigné président de séance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget assainissement.**

### **Assainissement : transfert du résultat de clôture à la CCTVV**

Madame le Maire rappelle que la compétence **assainissement** a été transférée à la CCTVV le 1er décembre 2025. Dans ce cadre, la commune doit procéder à la **clôture de son budget annexe** et intégrer les résultats dans sa comptabilité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'accepter le transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, selon les modalités suivantes :**
  - **Résultat d'investissement transféré : - 3 762,18 €**
  - **Résultat de fonctionnement transféré : + 81 485,81 €**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

### **Travaux de rénovation de la salle des fêtes – devis complémentaires**

Madame le Maire présente deux devis complémentaires reçus concernant les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes :

- **Scène de nuit : éclairage de la sono et retour de son entre la régie et la salle, pour un montant de 1 594,09 € HT ;**
- **Champigny Segelles : rajout de miroirs dans les loges, installation de protections de bas de portes, pose d'un seuil en bois entre le carrelage et le parquet, fourniture et pose de coffres d'habillage d'enceinte, pour un montant total de 2 506,69 € HT.**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les deux devis complémentaires cités ci-dessus.**

### **Demande de subvention au titre du reversement des amendes de police**

Madame le Maire propose d'approuver, au titre du reversement des amendes de police pour l'année 2026, le projet d'aménagement du carrefour du Petit Galisson. Cet aménagement prévoit la création d'une nouvelle voie afin de garantir la sécurité d'une sortie sur la route départementale. La création de cette voie nécessite un échange de parcelle avec le propriétaire, lui permettant de sortir de sa cour sans déboucher directement sur la route. Le devis pour la réalisation de ces travaux s'élève à 26 497,00 € hors frais de bornage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement du carrefour du Petit Galisson et autorise Madame le Maire à établir le dossier de demande de subvention correspondant dans le cadre du reversement des amendes de police pour l'année 2026.**

### **Révision du règlement intérieur de location des salles et du matériel : instauration d'un forfait ménage**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, la possibilité aux locataires de la salle des fêtes et la salle des associations de disposer d'un forfait ménage.

Il sera rappelé aux locataires que le minimum devra être effectué : vidage des poubelles, nettoyage des tables, des chaises et des plans de travail de la cuisine, ainsi que le nettoyage de la vaisselle, etc...

**Le conseil municipal à l'unanimité, décide l'instauration d'un forfait ménage tel que :**

- **Salle des fêtes : 150.00€**
- **Salle des associations : 80.00€**

### **Convention avec la CCTVV pour la mise à disposition d'une parcelle pour la pose d'une borne auto réparation vélo**

Madame le Maire informe de l'installation, par la Communauté de communes, d'une borne d'auto-réparation pour vélos située au plan d'eau. Étant donné que cette borne se trouve sur le domaine communal, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition de la parcelle entre les deux parties.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la CCTVV pour la mise à disposition de la parcelle communale.**

### **Convention avec les pompiers pour la mise à disposition de bâtiments communaux dans le cadre de leur manœuvre**

Madame le Maire présente le projet de conventions transmis par le SDIS d'Indre-et-Loire concernant la mise à disposition de bâtiments communaux dans le cadre de la programmation de manœuvres.

Il est envisagé de mettre à disposition l'espace Philippe BARILLET ainsi que le logement situé 27 grande rue, au-dessus de la cantine.

Le projet de convention devra être revu afin de définir les modalités précises de cette mise à disposition.

Un accord de principe est donné, et il sera demandé au CPI de Saint-Épain de vérifier la disponibilité des bâtiments en amont.

Un rendez-vous sera pris pour échanger sur ce sujet, et l'approbation de la convention sera soumise lors d'un prochain conseil municipal.

### **Renouvellement de la convention avec Fourrière animale 37**

Madame le Maire rappelle la convention conclue avec la Fourrière Animale 37 relative à la gestion des animaux errants sur le territoire communal. Afin de permettre son renouvellement et d'approuver les nouveaux tarifs, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.**

### **Subvention des jouets de Noël pour les maternelles – année 2025**

Madame Karine LATOUCHE, adjointe en charge de la jeunesse, rappelle que chaque année une subvention est attribuée à la coopérative scolaire afin de financer l'achat de jouets pour les classes à l'occasion de Noël.

Compte tenu du fait qu'une subvention a déjà été accordée aux élèves de primaire dans le cadre de la classe de neige, Madame LATOUCHE propose que la subvention destinée aux jouets de Noël soit attribuée exclusivement aux classes maternelles. Cette aide concerne 41 enfants, pour un montant de 15 € par enfant.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à verser une subvention d'un montant total de 615,00€ au titre de Noël 2025 pour les classes maternelles**

### **Modification de la régie bibliothèque**

Madame le Maire présente l'ouvrage de Michel BERTRAND, intitulé « Les maires de Saint-Épain, de la Révolution à nos jours ». Elle propose sa mise en vente à la bibliothèque municipale au prix de 25,00 € l'exemplaire.

Les ouvrages seront offerts aux anciens conseillers municipaux, à l'ancien Maire ainsi qu'aux conseillers municipaux actuels.

**Le Conseil municipal autorise la vente des livres au prix de 25 € l'exemplaire et précise que les encaissements correspondants seront intégrés à la régie de la bibliothèque.**

### **Adhésion à la FREDON 37**

Monsieur François LIARD présente la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) ainsi que son rôle :

- Lutter contre les espèces nuisibles
- Donner un appui technique et réglementaire
- Surveillance sanitaire
- Interventions et actions
- Information et sensibilisation

L'adhésion annuelle pour la commune s'élève à 0.121€/habitant et 125€ pour l'abonnement complémentaire au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués.

**Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à la FREDON 37.**

### **Demande de subventions aux associations**

Madame Fabienne BAUDON, conseillère déléguée en charge des associations, informe ses collègues que des demandes de subventions sont parvenues en mairie de la part de :

- La coopérative scolaire pour l'achat de chasubles
- L'association des Trois Zelles pour l'organisation du trail solidaire et du cross des écoles

Madame rappelle que la subvention n'est acquise seulement après le vote en conseil municipal. Un écrit dans ce sens sera ajouté dans le règlement d'attribution des subventions.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions telles que :**

<b>Coopérative scolaire</b>	<b>290.76€</b>
<b>Les Trois Zelles</b>	<b>300€</b>

## **Autorisation au Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement**

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCTVV au 1er décembre 2025, il convient de mettre à disposition de cette dernière les biens appartenant à la commune, répertoriés dans un procès-verbal de mise à disposition des biens.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens.**

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire rappelle les vœux du personnel qui auront lieu mardi 27 janvier à 18h30.
- Madame le Maire présente le nouveau projet de plan concernant l'aménagement extérieur de la salle des fêtes. Elle explique que, afin d'assurer un lien entre le futur parking de la salle des fêtes et les bâtiments situés dans le parc de l'ancienne boucherie, un chemin a été créé pour permettre un accès direct aux véhicules. Ces bâtiments seront destinés au stockage du matériel de la Fête Retrouvée et de la commune.  
Par ailleurs, il convient de décider de la couverture du préau attenant au futur terrain de pétanque. L'architecte propose deux options :
  - l'installation d'une pergola similaire à celle existante derrière la salle,
  - ou une couverture totale du préau.

Le coût total de ces travaux supplémentaires est estimé à 43 686,88 €.

Interventions des conseillers :

Karine LATOUCHE indique que l'entreprise de maçonnerie recommande de conserver un toit en pente pour des raisons de durabilité.

Jean-Yves PROUST souligne que, bien que le coût supplémentaire soit important, ces travaux participent à l'embellissement des extérieurs et qu'il est préférable de les réaliser dès maintenant.

Après discussion, le choix est fait de retenir l'option de couverture totale du préau et d'accepter la proposition d'estimatif du maître d'œuvre pour les travaux extérieurs de la salle des fêtes.

- Madame le Maire fait part d'un virement de crédits de 6515.00€ effectué en investissement.
- Madame le Maire fait lecture d'un courriel de Maître GEORGES relatif à un problème de vente non finalisée entre la commune et le propriétaire. La maison étant actuellement en vente, et afin de régulariser l'acquisition d'une parcelle par les propriétaires, Madame le Maire propose de procéder à la vente pour l'euro symbolique, les frais de bornage et les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur.
- Madame le Maire présente le diplôme d'ambassadeur de la mémoire reçu dans le cadre du centenaire du bleuets de France.
- Christophe JEANPIERRE-BERRAUD signale la présence d'herbe poussant au milieu de la route de Sourdis, gênant la circulation et provoquant le contact avec les véhicules.
- Marie-Pierre DUBOIS-BOUGREAU signale que les portes du panneau d'affichage situées à Galisson sont endommagées et qu'un dépôt sauvage a été constaté à la Féverie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h11.

**Le Maire,  
Florence BOULLIER**



